

Hôtel de Ville (Rue de l'Hôtel-de-Ville 2)

Du début du XV^e s. à la Réforme, siège d'un pouvoir communal limité, dès 1535, siège civil et judiciaire des autorités de la République, auj. siège du Conseil d'Etat et du Grand Conseil de la République et canton de Genève, ainsi que du Conseil municipal de la Ville de Genève. Ap. 1442, la Commune cessa de siéger à la cathédrale St-Pierre pour prendre possession de la Maison de Ville (*domus ville*). En 1420 apparaissent les premières mentions de la porte Baudet, en 1455 celles de la tour Baudet, alors en constr. contre la maison sur le mur d'enceinte S de la ville. Entre 1550 et 1580 s'éleva la grande rampe pavée int. réunissant l'ensemble disparate. La maison s'élargit, exigeant le déplacement de la porte Baudet (traces de l'anc. emplacement et de l'anc. façade en brique percée d'une haute arcade visibles à l'entrée du Café Papon). Façades N et O attr. à Faule Petitot, réalisées par Jean Pattac entre 1617 et 1630, surélevées d'un étage en 1829-31 par l'entrep. Joseph Amoudruz et le charpentier Gaspard Zurlinden. Architecture sobre début XVII^e s., avec bandeaux et fenêtres à meneau soulignées de simples cartouches. Entrée principale, similaire à l'entrée secondaire, flanquée de colonnes toscanes en marbre noir et marquée d'une double aigle impériale. Long banc de roche blanche sur toute la façade, banc de justice. Dans la cour, portique double à voûtes d'ogives surbaissées soutenant le corps de façade, associé à l'O à des galeries. Achèvement du portique, de l'escalier ajouré E et des façades E et S en 1701-07 par Jean Vennes et Moïse Ducommun. Entre les dix colonnes toscanes rondes et ovales du portique, les clefs de voûte sculptées répondent à un programme hist. et politique en accord avec les principes de la République de Genève. On reconnaîtra entre autres les figures de Jules César et Frédéric Barberousse dat. « 1620 » et peut-être sculptées par Petitot lui-même. En 1706, adjonc. des figures de Cicéron et Henri IV par Jean Delor. La porte dorique de la rampe paraît dessinée d'après l'édition des *Dix Livres d'architecture* de Vitruve de 1550. Son arch., Pernet Desfosses, chargé dès 1554 de trouver une solution pour l'entrée de la Maison de Ville, fit inscrire, au-dessus de l'entablement sculpté de triglyphes, rosaces et bucranes, sur le fronton aux armes de Genève, la devise « **POST TENEBRAS LUX** » et la date « 1556 ». La rampe, chef-d'oeuvre de construction, fut érigée par les ing. Nicolas et Jean Bogueret, dont les initiales « NB » et « IB » accompagnent l'inscr. « ACHEVE 1578 » sur l'un des piliers du dernier niveau. Sur plan carré, elle est pavée de petits galets ronds et son noyau central est ajouré d'arcades et couvert en son sommet par une voûte à croisée d'ogives. Elle communique avec la partie la plus anc. de l'Hôtel de Ville où se trouvent, à l'étage noble, la salle des pas-perdus, couverte d'un plafond à caissons du XV^e s., et l'entrée de la salle du Conseil de la tour Baudet. La partie S de l'Hôtel de Ville, reconstr. entre 1701 et 1707 par Jean Vennes et Moïse Ducommun, comprend au rez une succession de salons réaménagés v. 1865 par Jacques-Elysée Goss. L'antichambre (salon bleu) et la salle de la Reine conservent une série de portraits royaux offerts à la République : Louis XV, Marie Leczinska, Frédéric I^{er}, Victor-Amédée III et Anne, reine d'Angleterre. Dans la salle de l'Alabama furent signés, en 1864, la Convention de Genève sur le droit humanitaire, prélude à la fondation de la Croix-Rouge (huile sur toile d'Armand Dumaresq retraçant l'événement) et, en 1872, l'arbitrage de l'Alabama qui régla un contentieux entre les Etats-Unis et l'Angleterre suite à la Guerre de Sécession. L'Hôtel de Ville fut rest. en 1901-02 par Gustave Brocher et a subi depuis lors de nombreuses transf.

Adresse de contact pour toute information concernant l'Inventaire PBC:

Office fédéral de la protection de la population OFPP, Protection des biens culturels PBC
Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne, 031 322 51 56

www.kulturqueterschutz.ch -> Français



Tour Baudet

Constr. décidée av. 1453 et conduite par le maître maçon Jean Vulliod, comme la plus grosse des tours d'enceinte de la cité. A l'extérieur, typique constr. piémontaise du milieu du XVe s. par ses matériaux et leur mise en oeuvre : soubassement pour la « chambre de l'artillerie » achevé en 1456, percé de bouches à feu en gros blocs de calcaire en bossage (emplois romains avec inscr.), encadrements et chaînages d'angle de la même pierre ; couronnement de brique à frise dentelée où subsistent des traces de petites fenêtres, v. 1462-66. Les grandes fenêtres à croisillon du 2e étage sont attribuées à une dernière étape : celle de l'aménagement de la salle du Conseil en 1488-89. Cadran solaire peint. A l'intérieur, aux niveaux inf. furent installées les archives de la Seigneurie, la Grande et la Petite Grotte. L'espace de la Grande Grotte, de deux travées voûtées de croisées d'ogives aux armes de Genève, a été transf. en 1979-83 pour le café qui s'ouvre sur la rue Henri-Fazy et la Treille, résurgence du Café Papon, célèbre durant la Révolution. L'étage noble abrite toujours la salle du Conseil d'Etat, exécutif du canton de Genève composé de sept élus. Elle possède une (Fig. 6) peinture murale à l'huile réalisée ap. 1490 par Hugues Boulard dans le style du goth. international et remise au jour en 1901 : la Justice entourée de figures emblématiques du « Bon gouvernement », avec le guet audessus de la porte. Après la Réforme, en 1537-38, fut ajoutée sur le mur N (ou superposée à un sujet religieux ?) la scène des « Juges aux mains coupées », attr., entre autres, à Jacques de L'Harpe. Rest. en 1902 par Léon Gaud, avec un nouveau socle de boiseries. Siège du sautier en forme de lion, XVIe s. Réaménagement en 2010. A l'étage sup., la salle haute, qui accueillit dès 1770 les prestations du Concert de Genève (ou Concert de l'Hôtel de Ville), montre un décor peint du XVIIIe s. redécouvert et rest. en 2006 : pilastres cannelés, socle et trophées de feuillages.

Adresse de contact pour toute information concernant l'Inventaire PBC:

Office fédéral de la protection de la population OFPP, Protection des biens culturels PBC
Monbijoustrasse 51A, 3003 Berne, 031 322 51 56
www.kulturgueterschutz.ch -> Français

